



15^{ème} TOURNOI DU VIADUC DE MILLAU

Samedi 19 et Dimanche 20 avril 2025

P, D et R / SH, SD, DH, DD, DM

Règlement Particulier du Tournoi

Le Tournoi est autorisé par la Ligue Occitanie de Badminton sous le n° : en cours de validation

Toute inscription au tournoi entraîne l'entière acceptation du présent règlement qui sera affiché dans la salle. La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses licenciés à la FFBaD.

Tout joueur devra être en mesure de présenter sa licence FFBaD 2024-2025, le jour de la compétition.

Le tournoi est ouvert aux catégories : R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12

La compétition accueillera, sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits, toutes les disciplines (Simples Hommes et Dames, Doubles Hommes et Dames, Doubles Mixtes), dans les catégories P, D et R.

Les catégories d'âge Junior et Cadet tous classements, Minimes à partir de D9 au moins en simple, seront acceptées dans les tableaux correspondant à leur classement.

Les mineurs doivent être accompagnés d'un responsable légal.

Les organisateurs se réservent le droit de regrouper ou diviser les séries en fonction du nombre de compétiteurs. La répartition se fera par série dans l'ordre du rang national, ceci dans chaque tableau, en privilégiant les poules de 4 avec 2 sortant(e)s.

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier l'ordre des matchs en cas de nécessité, en accord avec le juge-arbitre.

Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter le nombre d'inscriptions pour le bon déroulement du tournoi.

Le juge-arbitre du tournoi sera : HUGON Éric

Le GEO du tournoi sera : LÉVI Clémentine

Article 1 :

2 tableaux sont possibles pour toutes les catégories, à raison d'un seul tableau par jour.

Article 2 :

Les inscriptions se font uniquement via la plate-forme Badnet et l'application E-Bad.

Le montant de l'inscription est de 17 € pour un tableau, de 20 € pour 2 tableaux, réglable en ligne ou le jour du tournoi lors du pointage.

La date limite d'inscription est fixée au lundi 7 avril 2025.

Le nombre d'inscrits est fixé à 150 joueurs (limite adaptable selon la répartition dans les tableaux).

Le tirage au sort aura lieu le samedi 12 avril 2025.

Les têtes de séries seront désignées à l'aide du CPPH de la FFBaD, au jeudi 10 avril 2025.

Les forfaits signalés après le tirage au sort ne seront pas remboursés.

Les finalistes et vainqueurs se verront récompensés par des lots. Ceux-ci seront distribués une fois l'échéancier achevé le samedi et le dimanche.



Article 3 :

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement en accord avec le juge-arbitre dans l'intérêt du tournoi.

Article 4 : Horaires

Les horaires des matchs seront affichés dans la salle mais ne sont qu'à titre indicatif. Les joueurs doivent se tenir prêts à jouer 60 minutes avant l'horaire prévu.

A l'appel de son nom, tout joueur qui ne se présentera pas sur le terrain après un délai de 3 minutes et 3 appels pourra être disqualifié par le juge-arbitre et sera déclaré W.O.

Tout joueur désirant s'absenter devra le signaler au juge-arbitre et à la table de marque.

Article 5 : Règles du Jeu

Les règles du jeu sont celles éditées par la FFBaD.

Point particulier : Si le volant touche un élément du plafond, les panneaux de basket, fixations ou autre :

- à l'engagement: il sera remis 1 fois
- au cours de l'échange : il sera faute

Le temps de repos minimal d'un joueur entre l'annonce du dernier point du match précédent et l'annonce du match suivant est de 20 minutes.

Article 6 : Volants et tenues

Les volants sont à la charge des joueurs. Le volant officiel du tournoi est le RSL Grade 3.

La règle du partage égal entre les joueurs et les paires est appliquée.

Les joueurs devront porter une tenue conforme au règlement fédéral.

Article 7 : Tableaux

Sauf poule unique, les matchs seront disputés en poule avec 2 sortants, puis tableaux en élimination directe.

Les matchs seront joués selon le système de comptage en vigueur (2 sets gagnants de 21 points).

Le juge-arbitre pourra modifier les tableaux en fonction d'éventuels forfaits, si aucun match des tableaux concernés n'est commencé.

Article 8 :

En dehors du juge-arbitre et des membres du Comité d'Organisation, seuls les joueurs appelés à disputer un match et leurs coachs auront accès aux aires de jeu.

Tous les matchs seront auto-arbitrés.

Article 9 :

La décision du juge-arbitre est sans appel.

Article 10 :

Seul un Responsable de Club est autorisé à porter réclamation à la table de marque.

Article 11 :

En cas de vols, pertes ou incidents le Comité d'Organisation déclinera toute responsabilité.